

COMMUNE DE LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES  
NATURELS D'INONDATIONS

du 05-02-2021

Olivier FERNANDEZ  
Commissaire Enquêteur

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Préfet des Alpes-Maritimes

CARTE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE 1/4000

Bernard GONZALEZ

PRÉSCRIPTION DU PPR : arrêté du 5 décembre 2017 modifié le 11 mai 2018 et prorogé le 23 septembre 2020  
MISE À DISPOSITION DU PUBLIC : du 15 mars 2021 au 16 avril 2021

Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Déplacements - Risques - Sécurité  
Pôle Risques Naturels et Technologiques



Légende

Administratif

--- Limite communale

Modélisation hydraulique

• Cotes d'inondation (mNGF)

Zonage réglementaire

— Vallons sur lesquels le R0 s'applique

ALEAS	Aire tot	Aire tabe à moure	ENJEUX		
			ZPPV	Zones urbanisées	CU
R0			0.5	0.5	0.5
R1			0.5	0.5	0.5
R2			0.5	0.5	0.5
R3			0.5	0.5	0.5
R4			0.5	0.5	0.5
R5			0.5	0.5	0.5

N

0 40 80 m

Echelle : 1/4 000

